

ADDENDUM 1

COMMENTAIRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE
(résultant de la ScC-SC4)

**LA PRÉVENTION DE L'ABATTAGE, DU PRÉLÈVEMENT ET DU COMMERCE ILLÉGAUX
DES OISEAUX MIGRATEURS**

UNEP/CMS/COP13/Doc.26.1.1

RECOMMANDATIONS POUR LA COP13

- Recommandé pour adoption

**COMMENTAIRES SUR DES SECTIONS SPÉCIFIQUES / Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES
PROPOSITIONS DE RÉVISION DU TEXTE**

- Il a été recommandé que le Groupe spécial de la CMS sur la chasse, le prélèvement et le commerce illégaux des oiseaux migrateurs le long de la voie de migration Asie de l'Est - Australasie (ITTEA) avance dans la convocation de sa première réunion et qu'un processus soit établi pour convier des membres.

Révisions de texte

Annexe 1 – Amendements proposés à la Résolution 11.16(Rev.COP12), préambule

Page 9, nouveau paragraphe

- Constatant la Directive 2008/99/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative à la protection de l'environnement par le droit pénal ,

Page 12, ajouter un nouveau paragraphe

- Prenant note de la déclaration et des résultats du Sommet mondial sur les voies de migration qui s'est tenu à Abu Dhabi (Émirats arabes unis) en avril 2018, concernant l'abattage illégal d'oiseaux.

Annexe 1 – Amendements proposés à la Résolution 11.16(Rev.COP12), partie opérative

Page 12, para.1

Ajouter le texte suivant :

- Prie instamment les Parties et non-Parties à s'engager à adopter une approche de tolérance zéro à l'égard de tout abattage, piégeage et commerce illégaux délibérés d'oiseaux sauvages et à jouer un rôle actif et intégral dans la lutte contre ces activités illégales ;

Page 13, para.6

Ajouter le texte suivant :

- Exhorte les Parties et encourage les non-Parties à mettre en œuvre le Plan stratégique de Rome 2020-2030 pour l'éradication de l'abattage, du prélèvement et du commerce illégaux d'oiseaux sauvages, en Europe et dans la région méditerranéenne, en tant que document d'orientation commun approuvé par le réseau de points focaux spéciaux de la Convention de Berne et la CMS MIKT à mettre en œuvre conjointement ;

Page 13, para.8

Ajouter le texte suivant :

- Demander également au Secrétariat de travailler activement avec les Parties et les non-Parties de l'aire de répartition et d'autres États en Amérique du Sud, Amérique centrale et les Caraïbes et de mener une évaluation de l'abattage, le prélèvement et le commerce illégaux des oiseaux migrateurs dans la région, en s'appuyant sur des évaluations récentes de prises illégales d'oiseaux de rivage ;

Annexe 2 – Projet de Décisions

Page 15, Projet de Décision 13.BB

Ajouter le texte suivant :

- Les Parties, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales qui sont membres et observateurs du MIKT, sont encouragées à mettre en œuvre le programme de travail du MIKT 2016-2020 et le Plan stratégique commun de Rome de la Convention de Berne et de MIKT sur l'éradication de l'abattage, du prélèvement et du commerce illégaux d'oiseaux sauvages 2020-2030 en Europe et dans la région méditerranéenne, lorsque finalisé.

Page 15, ajouter une nouvelle Décision

- Adressé au Conseil scientifique :

Si les fonds le permettent, en liaison avec le Secrétariat de la CMS, et en collaboration avec : i) le Groupe de travail sur la viande sauvage aquatique conformément à la Décision 12.46 sur la viande sauvage aquatique ; ii) le Groupe de travail terrestre conformément à la Décision 13:AA (12.83) sur la lutte contre l'utilisation non durable de la viande d'animaux sauvages terrestres et aviaires des espèces migratrices d'animaux sauvages ; entreprendre une étude scientifique sur la portée et l'ampleur de la chasse et du prélèvement illégal des oiseaux, ainsi que du commerce illicite des oiseaux en Afrique subsaharienne et en Asie centrale pour permettre aux Parties, instruments politiques et ONG de déterminer les priorités à cet effet.

Page 16, amender le projet de Décision 13.DD

- Les Parties, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales sont encouragées à appuyer financièrement les opérations du Groupe spécial intergouvernemental sur la chasse, le prélèvement et le commerce illégaux des oiseaux migrateurs le long de la voie de migration Asie de l'Est-Australasie (ITTEA).

Page 16, ajouter une nouvelle Décision

- Adressé aux Parties, organisations intergouvernementales et non gouvernementales et parties prenantes
Prie instamment les Parties et encourage les non-Parties, sous réserve de la disponibilité des ressources, à collaborer avec le Groupe spécial intergouvernemental sur la chasse, le prélèvement et le commerce illégaux des oiseaux migrateurs le long de la voie de migration Asie de l'est - Australasie (ITTEA).